DIMETHENAMIDE-P

Nom	CAS RN	Données disponibles			Code SANDRE	Statut code SANDRE
		BNV-D	ADES	Naïades		
Diméthénamide total	87674-68-8	X	X	X	1678	Validé
Diméthénamide-P	163515-14-8	X	X	X	5617	Validé

diméthénamide total

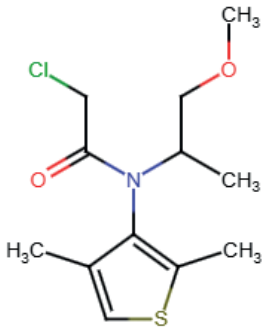

diméthénamide-P

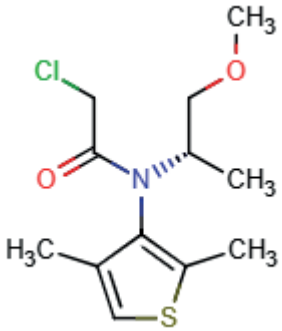

Le diméthénamide correspond à un mélange des formes énantiomères diméthénamide-P et diméthénamide-M (en proportion non définie).

Recommandations

Pression (BNV-D)

La pression à considérer est la somme des 2 formes actuellement référencées dans la BNV-D :

diméthénamide
+
diméthénamide-P
\+ *éventuels nouveaux variants commercialisés tels que mentionnés dans E-Phy*

Surveillance

Pour la surveillance, le paramètre recommandé est le paramètre

diméthénamide total (1678)
(cf note Aquaref "Substances énantiomères dans les programmes de surveillance règlementaire"- 2018).

Le paramètre diméthénamide-P (5617) ne doit être utilisé pour des objectifs spécifiques de surveillance que si des méthodes d'analyses dédiées sont mises en œuvre (séparation des énantiomères).

Impact

Le paramètre diméthénamide-P (5617) doit être considéré comme un doublon du paramètre diméthénamide total (1678) et ces paramètres ne doivent pas être sommés. En cas de doublon, seul le paramètre
diméthénamide total (1678)
sera considéré.

Dans de rares cas, seul le paramètre diméthénamide-P (5617) est bancarisé (uniquement 38 cas dans ADES et 131 cas dans Naïades). Ces données devraient être écartées ou reconsidérées après vérification auprès du laboratoire qu'une méthode dédiée a bien été mise en œuvre (séparation des énantiomères).

Géosciences pour une Terre durable brgm
OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
date de la fiche : 25/04/2025

Informations complémentaires aux recommandations

Ventes annuelles de substances actives en France depuis 2008

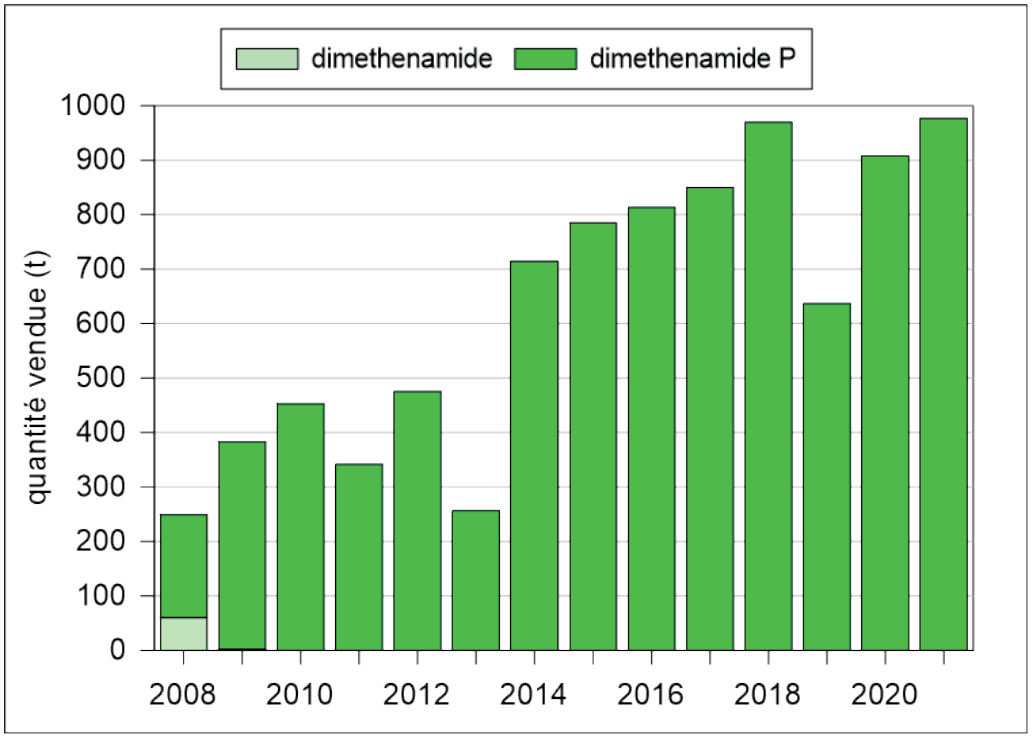

Catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France

pas d'autres variants référencés dans E-Phy

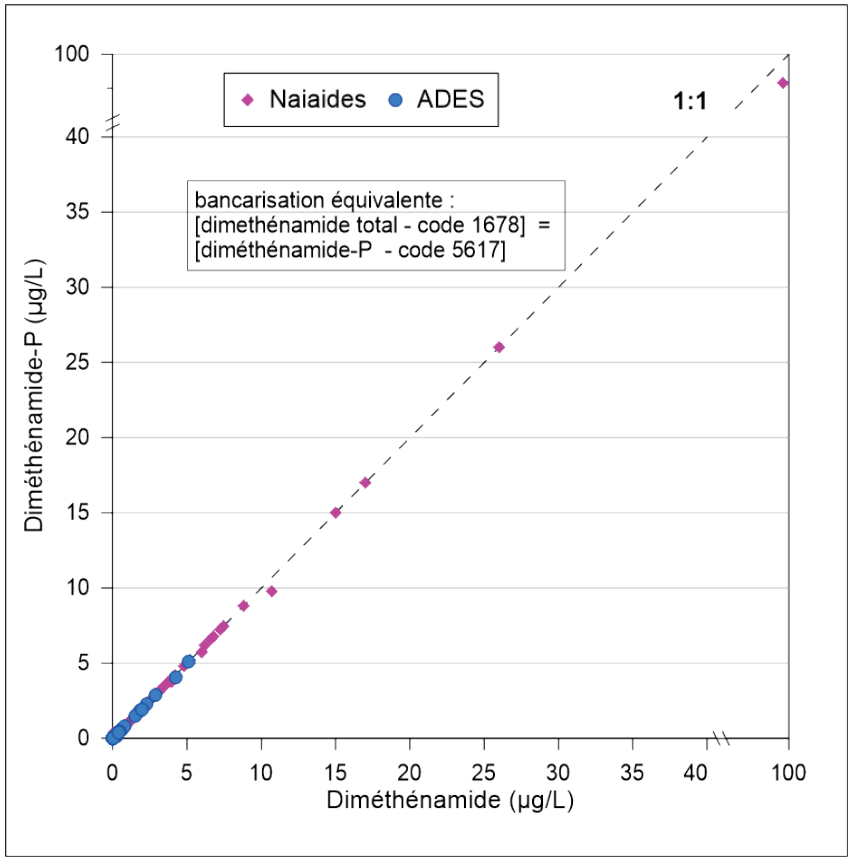

Comparaison des concentrations en diméthénamide total (1678) et diméthénamide-P (5617) quantifiées pour un même prélèvement

sources de données : E-Phy, NAIADES Données sur la qualité des eaux de surface, ades, BNVD TRAÇABILITÉ, brgm Géosciences pour une Terre durable, OFB Office Français de la Biodiversité

date de la fiche : 25/04/2025

Sources d'informations

Le croisement des données issues de différentes bases ADES (eau souterraine), Naïades (eau de surface), BNV-D Traçabilité (vente de produits phytopharmaceutiques) repose souvent sur l'utilisation du code SANDRE. Si pour un certain nombre de molécules, ce croisement ne pose pas de difficulté particulière, pour d'autres, ce croisement est plus complexe. En effet, au fil du temps, le travail de codification a évolué (meilleure prise en compte des problématiques liées à l'existence d'isomères, utilisation de produits où la substance active est sous forme de sels, etc.). L'exploitation rétrospective des données de certains paramètres peut donc être complexe.

Dans ce contexte, dans le cadre d'une coopération OFB-BRGM, un examen critique des données, complété d'une expertise en chimie analytique, a été mené afin de proposer des règles sur la **surveillance**, **l'évaluation de l'impact** et **l'estimation de la pression** de substances actives de produits phytosanitaires.

Quinze fiches sont ainsi disponibles :

(1) Glyphosate, (2) S-métolachlore, (3) Chloridazone, (4) Bromoxynil, (5) Chlorate, (6) Diméthénamide-P, (7) Mécoprop-P, (8) Métalaxyl-M, (9) Cyperméthrine, (10) Dichlorprop-P, (11) Hexachlorocyclohexane, (12) Dithiocarbamates, (13) Spinosad, (14) Fluazifop-P, (15) Meptyldinocap.

Les différentes informations ont permis :

- De s'assurer de l'identité de la molécule utilisée (et de sa forme chimique précise), de l'identité de la molécule analysée, de la capacité d'analyse par des méthodes classiques ou bien de la nécessité de développer ou d'adapter des méthodes analytiques spécifiques.
- D'identifier les codes SANDRE effectivement utilisés ou manquants,
- D'identifier les molécules pour lesquelles des données « équivalentes » sont bancarisées sous plusieurs codes SANDRE et de proposer des évolutions des stratégies d'utilisation des données déjà bancarisées et de bancarisation des nouvelles données acquises.
- De donner les clés de correspondance entre les pressions et les impacts.
- De formuler des premières recommandations sur la façon de considérer des données de surveillance déjà bancarisées (évolution du code SANDRE, « double » bancarisation etc.).

Chaque fiche comprend les informations majeures de la substance active examinée et les recommandations en termes de :

- **Surveillance** : en lien notamment avec les capacités analytiques ou la possible dissociation dans le milieu des substances actives.
- **Impact** : de manière à identifier les données bancarisées équivalentes, à articuler les informations relatives à plusieurs codes SANDRE ou encore à éviter d'utiliser des paramètres qui n'ont pas de sens analytiquement parlant.
- **Pression** : afin de prendre en compte l'ensemble de la pression notamment si un paramètre de surveillance correspond à différentes substances actives appliquées (évolution historique des autorisations de mise sur le marché de produits sous forme de variants).

Source d'informations (consultation 2024) :

- **Référentiel SANDRE** Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau
- **Dossier établi dans le cadre d'homologation pour l'EFSA** (Autorité européenne de sécurité des aliments)
- **E-Phy** Catalogue des produits phytopharmaceutiques des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés ou ayant été autorisés en France
- **BNV-D Traçabilité** Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés
- **Bases de données nationales** : Naïades et ADES
- Travaux menés dans le cadre d'AQUAREF :
  - Paramètres recommandés pour la surveillance des substances phytosanitaires
  - Surveillance des substances énantiomères dans les programmes de surveillance réglementaire
  - Formes acides carboxyliques et esters des substances actives entrant dans la composition des produits phytopharmaceutiques
- Sollicitation ponctuelle de laboratoires pour préciser des aspects analytiques ;
- Consultation du site du COFRAC pour vérifier sur quels paramètres il existe des laboratoires accrédités.

Date de la fiche : 25/04/2025